

SIMULATION FINANCIÈRE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nature du contrat

- Le contrat d'apprentissage conclu avec un jeune de moins de 30 ans, est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée.
- Toutes les entreprises peuvent en bénéficier.
- Rémunération calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (voir simulation).
- Le contrat d'apprentissage peut débuter jusqu'à 3 mois avant le démarrage de la formation et dans la limite maximale de 24 mois.
- La période d'essai du contrat est de 45 jours de présence effective en entreprise, consécutifs ou non et sans compter les jours de formation.

L'apprenti peut être âgé au maximum de 35 ans révolus (36 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Aucune limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat d'apprentissage est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé.
- Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie.
- Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau sur la liste arrêtée par le ministre chargé des Sports.

Sauf dérogations : <https://www.sports.gouv.fr/reglementation-apprentissage-597>

Financement de la formation

Les frais de formation du salarié sont pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Pour les niveaux 6 et 7 :

- Le Reste À Charge pour l'entreprise est de 1000€ par an.
- La Participation Obligatoire des Entreprises fixée par l'État est de 750€ par contrat.

ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Moins de 18 ans

1^{ère} année

Salaire Brut Apprenti
504,09€
(27% SMIC*)

+29,53€
Charges patronales

2^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
728,13€
(39% SMIC*)

+42,66€
Charges patronales

3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1026,85€
(55% SMIC*)

+60,16€
Charges patronales

18 à 20 ans

1^{ère} année

Salaire Brut Apprenti
802,81€
(43% SMIC*)

+47,03€
Charges patronales

2^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
952,17€
(51% SMIC*)

+55,78€
Charges patronales

3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1250,89€
(67% SMIC*)

+73,29€
Charges patronales

21 à 25 ans

1^{ère} année

Salaire Brut Apprenti
989,51€
(53% SMIC*)

+57,97€
Charges patronales

2^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1138,87€
(61% SMIC*)

+66,72€
Charges patronales

3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1456,26€
(78% SMIC*)

+85,32€
Charges patronales

26 à 29 ans

1^{ère} à 3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1867€
(100% SMIC*)

+109,38€
Charges patronales

*SMIC au 01/01/2024

ENTREPRISE DE 11 SALARIÉS ET PLUS

Moins de 18 ans

1^{ère} année

Salaire Brut Apprenti
504,09€
(27% SMIC*)

+68,91€
Charges patronales

2^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
728,13€
(39% SMIC*)

+99,54€
Charges patronales

3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1026,85€
(55% SMIC*)

+140,37€
Charges patronales

18 à 20 ans

1^{ère} année

Salaire Brut Apprenti
802,81€
(43% SMIC*)

+109,75€
Charges patronales

2^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
952,17€
(51% SMIC*)

+130,16€
Charges patronales

3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1250,89€
(67% SMIC*)

+171,00€
Charges patronales

21 à 25 ans

1^{ère} année

Salaire Brut Apprenti
989,51€
(53% SMIC*)

+135,27€
Charges patronales

2^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1138,87€
(61% SMIC*)

+155,69€
Charges patronales

3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1456,26€
(78% SMIC*)

+199,07€
Charges patronales

26 à 29 ans

1^{ère} à 3^{ème} année

Salaire Brut Apprenti
1867€
(100% SMIC*)

+255,22€
Charges patronales

*SMIC au 01/01/2024